

[Accueil](#)
[Collections](#)
Textiles

Textiles

Photos © Y. Boëlle / G. Broudic, Musée de la Compagnie des Indes, Ville de Lorient / R. Le Gall - Service historique de la Défense, Lorient - MCI

Les cotons blancs

Les navires de la Compagnie ont les cales chargés de salpêtre, de poivre et de quelques épices lorsqu'il reviennent d'Inde. Mais ce sont avant tout les textiles indiens de soie et surtout de coton qui font le volume des cargaisons indiennes. Les agents de la Compagnie classaient les textiles en deux grandes catégories : les cotons blancs et les prohibés.

Les cotons blancs comprennent les toiles et les mousselines. Ces dernières étaient principalement réalisées dans le Bengale où la Compagnie possédait, autour des comptoirs de Chandernagor et Daka, des loges à Patna, Cassimbazar, et Balassor. Les blancs ne font pas l'objet d'une prohibition, néanmoins, ils sont soumis à une marque pour vérifier l'acquittement des taxes sur la vente des marchandises d'Asie.

Les prohibés

Les prohibés comportent plusieurs catégories de textiles : les étoffes de soie pure, les étoffes mixtes de soie et de coton, les toiles de coton colorées par tissage, par immersion et par impression. Les toiles

colorées par tissage sont une spécialité de la côte de Coromandel. Depuis l'application en 1686 des mesures protectrices en faveur de l'industrie textile française, les étoffes colorés par impression, les chittes connues aujourd'hui sous le nom d'indiennes sont également prohibées.

Tissus colorés, rayés, carroyés, imprimés ou composés de soie en provenance d'Inde se voient interdire le territoire jusqu'à la veille de la Révolution française. Leur présence y est pourtant certaine grâce à une contrebande active alimentée par les importations frauduleuses et la pacotille des marins.